

**COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU LUNDI 14 JANVIER 2019 à 19H**

**Séance ordinaire
Convocation le 07.01.2019
Affichage le 21.01.2019**

Présents : Mmes, MM. Liliane REGAD, Marie-Claire ROBEZ-MASSON, Josefa CHAUTEMPS, Natacha BAILLY, Francis LESEUR, Dominique DELACROIX, Bernard DEFFONTAINE, Joël GAUTHIER, Christian BIENMILLER, Michel PRUVOT, Guy ROUSSEAU.

Absente excusée : Mme Agnès ROUSSEAU.

Secrétaire de séance : M. Dominique DELACROIX.

M. le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir ajouter une question à l'ordre du jour :

- Délibération participation de la commune aux frais scolaires.

Le conseil municipal accepte.

1. Lecture et approbation du compte-rendu du 26 novembre 2018

Adopté à l'unanimité.

2- Délibération accord local sur la répartition des sièges à la communauté de communes.

M. le Maire informe le conseil municipal que l'organisation d'élections dans la commune de Bois d'Amont entraîne une recomposition du conseil communautaire. Il doit donc être procédé à une nouvelle détermination du nombre et à une répartition des sièges de conseiller communautaire de la communauté de communes de la Station des Rousses Haut-Jura. Il propose le nombre et la répartition suivante prévu dans l'accord local :

Communes	Populations municipale	Nombre de sièges
Les Rousses	3410	11
Bois d'Amont	1693	6
Prémanon	1177	4
Lamoura	617	2
Total	6897	23

Le conseil municipal prend acte.

Délibération votée à l'unanimité. N°39275190101

3- Délibération participation de la commune aux frais scolaires

M. le Maire rend lecture d'un courrier du 26 décembre 2018 de la commune des Rousses demandant à la commune de Lamoura de régler les frais scolaires de Lou LASSERENNE scolarisée à l'école des Rousses dont la maman est domiciliée à Lamoura. La commune des Rousses indique qu'elle souhaite une participation de la commune de Lamoura de 1322,42 € par an pour cette enfant.

Considérant que le RPI Lamoura – Lajoux dispose d'une capacité d'accueil suffisante pour assurer la scolarité de cette élève et qu'il assure la restauration et la périscolaire, le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, refuse toute participation aux frais de scolarité qui resteront à la charge de la commune d'accueil.

Délibération votée à l'unanimité. N°39275190102

4- Points sur les travaux effectués en 2018 et prévisions 2019.

M. le Maire donne la parole à M. BIENMILLER qui liste les différents travaux effectués en 2018 :

- achèvement de la place de l'Eglise,
- aménagement des ateliers municipaux,
- parking chemin des Marmottins et aire d'arrêt de bus en bordure du chemin de l'Ecole des Neiges,
- début des travaux du bâtiment périscolaire.

Pour 2019, le budget sera réservé en priorité pour la périscolaire. Un programme de travaux d'amélioration des logements de l'école sera établi et chiffré avec des ordres de priorité. La réalisation se fera en fonction des disponibilités financières.

4- Point sur les finances 2018 et prévisions 2019..

M. le Maire donne la parole à M. DELACROIX qui distribue à chacun les tableaux détaillés des dépenses 2018 ; fonctionnement, investissement et synthèse.

Les dépenses réelles sont restées dans la limite du budget initial.

Les recettes, tant en fonctionnement qu'en investissement sont un peu supérieures aux prévisions, ce qui donnera un peu d'excédent sur le budget 2019.

L'opération périscolaire va monopoliser, à elle seule, plus de 500 000 €. En fonction des disponibilités financières, un emprunt qui pourrait être prévu et contracté selon les besoins réels sera éventuellement envisagé dans le cadre du budget 2019.

A noter que la charge annuelle des emprunts en cours est de 67 000 € en remboursement du capital et de 20 000 € en intérêt, ce qui n'est pas excessif.

Si la vente du terrain au Crêt Beloirbe se réalise à l'automne, les finances de la commune seront plus confortables.

13- Informations et questions diverses

- M. le Maire rappelle qu'en raison des travaux du bâtiment périscolaire et de l'occupation de la salle de l'Espace communal, les vœux 2019 ne pourront avoir lieu.
- M. le Maire informe qu'un référendum d'initiative populaire aura lieu le samedi 26 janvier 2019 de 9h à 12h à Lamoura dans la salle du conseil municipal. Il est initié par le Comité de Défense et Soutien de l'Hôpital de Saint Claude.
- Prochaine réunion du conseil municipal : 4 mars 2019.

La séance est levée à 21h.

Au registre suivent les signatures,
Pour extrait d'acte conforme,

Francis LESEUR,
Maire,



Le secrétaire,

D. DELACROIX